

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 27 novembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

15 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de 18h22)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

Délégués suppléants présents :

7 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 18h36)
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-77-DE



Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres (pour la délibération N°65.2024) puis 21 membres (à partir de la délibération N°66.2024) et 22 membres (à partir de la délibération N°68.2024)
TOTAL des voix	22 voix : délibération N°65.2024 23 voix : délibération N°66.2024 et N°67.2024 24 voix à partir de la délibération N°68.2024 23 voix : délibération N°77.2024 (abstention de M. André VAIRETTO)

Étaient excusés : Eric BARBIER, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Michel DURET, Philippe GUIRAND, Yannick LOGEROT.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Nicolas ROCHE est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.

Syndicat Mixte de l'Isère
de l'Arc en Combe de Savoie

Conseil Syndical du 27 novembre 2024 Délibération n° 77.2024

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE 2025-2027 ENTRE LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE SAVOIE ET LE SISARC

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 19 février 2020, le Conseil Syndical approuvait la convention d'objectifs et de moyens 2020 entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) et le SISARC.

Ce partenariat est à l'initiative conjointe du SISARC et du CEN Savoie, ayant constaté l'un et l'autre des objectifs communs en matière de restauration et de protection des zones humides et ceci à l'occasion de la préparation du contrat Vert et Bleu initiée par la CCCS avec la Région.

Au regard de l'évaluation de cette 1^{ère} convention arrivée à échéance, par délibération en date du 8 décembre 2021 le Conseil Syndical approuver le principe de prolonger le partenariat entre le S.I.S.A.R.C et le CENS dans un cadre pluriannuel sur la période 2021-2024 correspondant à la durée du contrat Vert et Bleu de la CCCS. Ce partenariat est adossé à deux conventions entre le CEN Savoie et le SISARC. Une convention cadre précise les termes de cette collaboration et des conventions d'application au pas de temps annuel, définissent les actions à mener chaque année. La convention cadre 2021-2024 fixait une prévision de participation financière annuelle du SISARC pour les actions conduites sur les zones humides de 35 000 €

La 1^{ère} convention cadre signée pour la période 2021-2024, arrive à échéance en cette fin d'année 2024. Au vu du bilan positif de la mise en œuvre des actions sur cette période, le CENS et le SISARC souligne l'intérêt de poursuivre, le partenariat sur la période 2025-2027. Dans la continuité de ce qui a été fait précédemment, ce partenariat sera adossé à 2 conventions : une convention cadre et des conventions d'application successive qui définiront annuellement les actions détaillées à mener pour atteindre les objectifs.

La convention cadre 2025-2025 fixe une prévision de participation financière annuelle du SISARC pour les actions conduites sur les zones humides de 40 000 €. Le projet de convention cadre pour la période 2025-2027, est joint au présent rapport de délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sauf 1 abstention de M. VAIRETTO, administrateur au sein du conseil d'administration du CEN,

- **APPROUVE** la convention d'objectif et de moyens entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) et le SISARC, pour les années 2025-2027 ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU.

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-77-DE



**Le secrétaire de séance,
Nicolas ROCHE.**